



POUR LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE BÉBÉ

L'enlèvement d'un nouveau-né dans un hôpital de Trois-Rivières a soulevé de l'inquiétude chez les parents quant à la sécurité de leur bébé. L'enlèvement d'un bébé par un étranger est un acte criminel qui touche de nombreuses personnes lorsqu'il arrive, mais heureusement, de tels drames se produisent très rarement.

Comme nouveaux parents, il est impératif de vous assurer de la sécurité de votre nouveau-né. Les conseils énumérés ci-dessous constituent des mesures de sécurité qui pourront vous aider à prévenir un enlèvement, tant à l'hôpital qu'après votre retour à la maison.



Avant la naissance de votre enfant, nous vous recommandons de vous informer quant aux procédures de sécurité de l'hôpital ou du centre de naissance où vous planifiez accoucher. Plusieurs hôpitaux offrent une visite guidée de l'unité des naissances aux environs de la 32e semaine de grossesse. Assurez-vous de saisir cette opportunité pour discuter des procédures et protocoles en place pour le centre hospitalier.

Au cours de votre séjour à l'hôpital ou au centre de naissances :

- Faites connaissance avec les infirmières et les autres membres du personnel médical qui prennent soin de vous et de votre bébé. Vous avez le droit d'exiger qu'ils s'identifient clairement lorsqu'ils entrent dans votre chambre.
- Après l'accouchement, on pourrait sortir votre bébé de la chambre pour des examens ou pour le peser. Il est fortement suggéré de vous assurer d'avoir un membre de votre famille en qui vous avez confiance pour accompagner l'enfant en tout temps. Si vous avez besoin de vous reposer ou d'aller à la toilette, demandez-lui de surveiller l'enfant. Ne laissez JAMAIS votre bébé sans surveillance dans la chambre – même si ce n'est que pour quelques secondes!
- Lorsque possible, gardez le berceau du bébé près de votre lit, du côté opposé à la porte, ou aussi loin de la porte que possible. Si vous le pouvez, gardez la porte de votre chambre fermée en tout temps.
- N'hésitez jamais à interroger les inconnus qui entrent dans votre chambre ou s'informent sur votre bébé. Alertez immédiatement le poste des infirmières si vous sentez quelque chose de suspect.
- Pour vos dossiers personnels, assurez-vous qu'au moins une photo de votre enfant soit prise, ainsi que l'empreinte de ses pieds et compilez une description complète de votre enfant.



POUR LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE BÉBÉ

Recommandations pour votre retour à la maison :

- Il n'est pas conseillé d'annoncer une naissance par des signes extérieurs comme les ballons, fleurs, cigognes ou autres, car ils attirent l'attention sur le fait que vous ayez un nouveau-né à la maison.
- Soyez prudent lors de la création de sites web pour votre bébé ou en affichant des photos en ligne. Limitez-en l'accès aux personnes que vous connaissez personnellement, et en qui vous avez confiance. Assurez-vous de bien installer les paramètres de sécurité sur Facebook, Instagram, Twitter, etc.
- Après votre sortie de l'hôpital, une infirmière du CLSC communique habituellement avec vous pour coordonner une visite à la maison qui lui permettra d'évaluer votre santé et celle de l'enfant et de répondre à vos questions. Prenez toujours le temps de bien vérifier l'identité de toute personne qui se présente à votre porte avant de les laisser entrer.
- Ne laissez jamais votre bébé sans surveillance dans sa poussette, un véhicule ou un endroit public, **même pour quelques instants!**
- Soyez vigilant lorsque vous choisissez quelqu'un pour s'occuper de votre enfant. Choisissez une personne qui vous est recommandée et assurez-vous de toujours vérifier ses références. N'oubliez pas de toujours faire confiance à votre instinct!

Nous vous souhaitons de merveilleux moments avec votre nouveau-né.

